

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 66 (1925), p. 209-220

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1925__66__209_0>

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N^o 7-8-9. — JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 1925

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 1925

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RICHET, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1925.
PRÉSENTATION DE M. LE DR CONI, DE BUENOS-AYRES.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
NÉCROLOGIE.
NOMINATION D'UN TRÉSORIER.
ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. JEAN BOURDON : « LA STATISTIQUE DES FAMILLES NORVÉGIENNES AU RECENSEMENT DE 1920 ».
COMMUNICATION DE M. DE VILLE-CHABROLLE : « L'ALSACE ET LA LORRAINE ÉCONOMIQUES EN 1907 ET EN 1921. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RICHET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Charles RICHET, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1925.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 mai 1925, inséré dans le numéro de juin. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

PRÉSENTATION DE M. LE DR CONI, DE BUENOS-AYRES.

M. le Président présente à la Société M. le Dr CONI, qui a dirigé pendant de longues années les services de statistique de Buenos-Ayres et lui donne la parole pour faire connaître à la Société, dans ses grandes lignes, l'œuvre qu'il a accomplie en République Argentine.

M. le Dr CONI montre comment il a été conduit à faire de la statistique : il y a cinquante ans, il n'y avait en Argentine ni démographie, ni statistique sanitaire. C'est par ses fonctions d'hygiéniste qu'il a été frappé de la lacune qui existait ; il a donc établi, à ses frais, un service de statistique sanitaire qui publiait un bulletin de démographie, présenté par la suite à l'Institut International de Statistique, qui en a fait des éloges.

Le Gouvernement argentin a fait ensuite appel à lui pour organiser la statistique générale du pays.

Dès 1882, le nouveau service publiait un annuaire statistique en français et en espagnol, présentant le même caractère que les annuaires français. Une fois l'organisation bien mise au point, il s'est retiré pour se consacrer à la médecine et à l'hygiène. Mais, dès 1887, l'intendant municipal de Buenos-Ayres le priait de créer un bureau de statistique municipale, duquel il conserva la haute direction pendant de longues années.

M. le Dr CONI indique ensuite sommairement comment il s'est trouvé mis à la tête de toutes les organisations de défense sociale de son pays : ligue anti-alcoolique, assistance publique, mais il n'a jamais aliéné son indépendance, ni abandonné la médecine.

De chaleureux applaudissements accueillent la fin de l'exposé de M. le Dr CONI. M. le Président remercie, au nom de ses collègues, son éminent ami, d'avoir bien voulu exposer, avec tant de détails, dans une langue qui n'est pas la sienne, toute son œuvre féconde de statisticien.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. René PERLÈS, courtier de change agréé au Palais de la Bourse, 9, avenue Franco-Russe (VII^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. Frédéric ROUJOU, auditeur à la Cour des Comptes, 88, rue de l'Université (VII^e), présenté par MM. Albert Delatour et Pierre Delatour.

M. Pierre MAYBON, docteur en Droit, chef du Contentieux à la Guaranty Trust Cy of New-York, 16, rue d'Edimbourg (VIII^e), présenté par MM. Perinet et Barriol.

M. Maurice STUBLER, ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, 39, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. Émile GAILLARD, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur, 5, rue Gustave-Doré (XVII^e), présenté par MM. Girard et Barriol.

Conformément aux précédents, M. le Président, d'accord avec le Conseil, pense que la Société pourrait se prononcer immédiatement sur ces candidatures. Aucune objection n'étant présentée, MM. PERLÈS, ROUJOU, MAYBON, STUBLER et GAILLARD sont nommés membres titulaires.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la grande douleur de faire part à la Société du décès de notre sympathique Trésorier, M. Lucien PERQUEL.

M. BARRIOL exprime les regrets unanimes de la Société dans les termes suivants :

« Messieurs,

« Mercredi 2 juin, vers 16 heures, un coup de téléphone m'annonçait le décès subit de notre Trésorier, M. Lucien PERQUEL, enlevé pendant son travail, en séance de la Bourse de Paris.

« Vous connaissiez tous la physionomie toujours aimable de notre ami et je suis certain que vous avez partagé mon émotion et que vous avez ressenti la perte que fait notre Société.

« PERQUEL était né le 10 mars 1864 à Nancy; il fit ses études au Collège Chaptal et s'initia dès sa sortie aux affaires financières en tenant tous les postes d'une maison de coulisse.

« Nommé en 1901 agent de change près la Bourse de Paris, lors de la réorganisation de la corporation des agents de change, il apporta à ses fonctions l'ordre, la méthode et la grande expérience qu'il avait acquises. Sa charge

était une des plus estimées sur la place et ses conseils étaient écoutés, non seulement par ses collègues de la Chambre syndicale, mais encore par les ministres des Finances et des Colonies qui ont reconnu sa valeur en le nommant officier de la Légion d'honneur.

« Il considérait avec raison que la pratique des affaires devait être l'application de la théorie et c'est ainsi qu'il vint dans diverses Sociétés, la Société d'Économie Politique, la Société pour l'avancement des Sciences, la Société de Statistique.

« Il entra chez nous en 1902, sous les auspices de MM. NEYMARCK et FLECHEY. Vous l'aviez appelé à suppléer notre Trésorier quand la santé de M. MATRAT devenait chancelante et depuis il gérait nos finances. Ses rapports toujours nets, ponctués de remarques justes et aimables étaient l'image de l'homme qui était aimé de tous ceux qui l'approchaient. Sa gestion aura été heureuse pour notre Société, car il a eu le courage de nous montrer nos difficultés financières comme il entrevoit depuis longtemps celle dans laquelle notre pays se trouve.

« Non content de travailler dans les Sociétés, il avait voulu participer à la vie publique du pays et dans la ville de Montmorency dont il assurait la gestion comme maire, il a donné des exemples de sagesse économique; il laissera dans cette ville des regrets unanimes pour la manière délicate avec laquelle il faisait le bien sans vouloir qu'on le remercie jamais.

« Messieurs, c'est un grand ami de notre Société que nous perdons, un collègue affable et bon, éclairé et fin qui manquera à nos réunions auxquelles il était assidu malgré le labeur formidable qu'il assurait de tous côtés.

« Le premier arrivé à sa charge, le dernier parti, il laissera l'exemple d'une vie de labeur incessant; il supportait sa lourde tâche avec vigueur et malgré les soucis et les inquiétudes très graves que lui apportèrent la guerre et la santé d'une compagne charmante et dévouée qui l'a aidait dans ses travaux pour nous-mêmes, rien ne paraissait devoir abattre cet homme; cependant, j'ai été le confident de ses soucis et il me semblait que le caractère si plein d'entrain de notre ami s'assombrissait parfois; mais il réagissait avec énergie et la vue de ses enfants travailleurs et sérieux, l'amélioration de la santé de M^e PERQUEL me permettaient d'espérer qu'il surmonterait ces moments difficiles; hélas, la mort le guettait et elle l'emporte en pleine vigueur alors que nous aurions dû le conserver longtemps parmi nous.

« Messieurs, notre Société a été représentée dignement aux obsèques de notre ami et nous avons pu dire à M^e PERQUEL et à ses enfants, surtout à son fils, son digne successeur, Adrien PERQUEL, le chagrin poignant que nous ressentions et la profonde sympathie que nous éprouvions pour le malheur si brutal qui les frappait dans leur plus profonde affection.

« Honorons la mémoire de notre ami en travaillant de toutes nos forces pour notre pays. »

M. le Président prie les membres présents de vouloir bien se recueillir une minute en la mémoire de Lucien PERQUEL.

NOMINATION D'UN TRÉSORIER.

M. le Secrétaire général rappelle qu'il a adressé à tous les membres l'avis suivant :

« La place de Trésorier étant devenue vacante par suite du décès du regretté M. Lucien PERQUEL, il est nécessaire de pourvoir d'urgence au remplacement de notre collègue et le Conseil propose la candidature de M. André TRIGNART, chef de division à la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée qui a déjà exercé l'intérim pendant la longue maladie de M. MATRAT.

« Par extension de l'article 6 du règlement intérieur et en raison du peu de

temps, toute candidature reçue par le Secrétaire général avant le 16 juin sera soumise au vote de l'Assemblée du 17 juin, dont l'ordre du jour sera complété par « Élection d'un trésorier ».

Aucune candidature n'a été présentée et le Conseil dans sa séance du 17 juin a décidé de présenter la candidature de M. André TRIGNART comme Trésorier jusqu'au 31 décembre 1925, date à laquelle il serait procédé aux élections du Conseil dans la forme ordinaire.

M. le Président met aux voix la candidature de M. André TRIGNART qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Président remercie M. TRIGNART d'accepter cette charge et dit qu'il sait qu'il peut compter sur tout le dévouement d'un membre très assidu de la Société.

ATTRIBUTION DU PRIX BOURDIN.

M. le Président, en l'absence de M. Gabriel DELAMOTTE, ancien Président et rapporteur de la Commission chargée d'attribuer le prix BOURDIN, donne la parole à M. BARRIOL, Secrétaire général qui lit le rapport, proposant l'attribution de ce prix pour la période 1922-1924 à M. le baron MOURRE. Ce rapport est inséré en annexe au présent procès-verbal.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale de l'ouvrage suivant : « La Protection sociale de la Santé. L'Action médico-sociale », par notre collègue M. ICHOK.

COMMUNICATION DE M. JEAN BOURDON : « LA STATISTIQUE DES FAMILLES NORVÉGIENNES AU RECENSEMENT DE 1920 ».

M. le Président donne la parole à M. Jean BOURDON pour le développement de sa communication qui sera insérée dans un prochain numéro du Journal.

Quand on étudie les naissances on les rapproche ordinairement de la population qui les a produites et l'on dit par exemple que de 1876 à 1885 l'Angleterre a compté en moyenne 34,2 naissances vivantes par an et par 1.000 habitants (coefficient de natalité). Pour mesurer isolément la fécondité des mariages, on relèvera que pour la même période l'Angleterre a compté en moyenne 250 naissances légitimes vivantes par an et par 1.000 femmes mariées âgées de quinze à quarante-neuf ans (coefficient de fécondité légitime).

Ces coefficients ont le défaut de ne pas parler à l'esprit, parce qu'ils ne se réfèrent pas à ce que la vie courante met sous nos yeux. C'est à ce titre qu'on peut leur préférer la question posée par le recensement norvégien de 1920 à toutes les femmes mariées : combien avez-vous eu d'enfants, qu'ils soient encore vivants ou non. Une telle enquête donne le chiffre moyen d'enfants par famille et la proportion des familles nombreuses ou restreintes. Elle n'a été pratiquée jusqu'à présent que dans notre pays, où la fécondité est anormalement réduite, et en Grande-Bretagne au recensement de 1911, c'est-à-dire à un moment où la fécondité britannique était en diminution rapide. Ni la France, ni la Grande-Bretagne ne pouvaient donc donner une idée de la composition habituelle des familles en Europe.

Le recensement de la Norvège est bien autrement instructif, parce que la fécondité légitime a baissé dans ce pays de 264 naissances légitimes vivantes par an et par 1.000 femmes mariées de quinze à quarante-neuf ans en 1881-1885 à 224 en 1908-1913, mais sans s'écarte beaucoup de la moyenne générale de l'Europe. La Norvège fournit donc un très bon exemple de la fécondité des mariages en Europe il y a une vingtaine d'années.

En effet, le recensement de 1920 a relevé un nombre d'enfants nés durant une longue période et souvent depuis longtemps, puisqu'il suffisait pour qu'ils fussent compris dans l'enquête que leurs pères et mères vécussent encore en 1920. Une notable partie des ménages questionnés s'étaient donc constitués en 1900 ou dans les années précédentes et ce sont ceux-là qu'il faut considérer avec le plus de soin. Confondre tous les ménages, sans distinction de durée en une moyenne commune, conduirait à tenir pour stériles les mariages formés depuis très peu de temps et qui, s'ils ne sont des régularisations, n'ont matériellement pas pu avoir déjà un enfant. De même, on prendrait pour des pères de fils uniques ou pour des adeptes du « système de deux enfants » des gens qui ont un ou deux enfants mais qui en auront plus lorsqu'ils en auront eu le temps. La fécondité ne peut être mesurée que lorsqu'elle est terminée, ce qui indique soit la longue durée du mariage, soit l'âge élevé de la femme.

De tels ménages, en Norvège, lorsqu'ils se sont constitués assez tôt, ont procréé un très grand nombre d'enfants : 23 % des femmes mariées à dix-huit et dix-neuf ans ont eu 9 ou 10 enfants et aucun autre nombre d'enfants n'est aussi souvent réalisé parmi elles ; on trouve dans leur groupe 12 enfants presque aussi souvent que 6, 13 bien plus souvent que 3 et 14 aussi souvent que 1. Chez les femmes mariées à vingt-quatre et vingt-cinq ans le nombre de 7 ou 8 enfants est le plus fréquent (25 % des femmes), 9 enfants se trouvent plus souvent que 5 et 11 presque aussi souvent que 1.

Certes, les ménages constitués à un âge plus avancé présentaient un moindre nombre d'enfants, mais ce fait prouve qu'en Norvège à l'extrême fin du XIX^e siècle la limitation du nombre des naissances était réalisée par la réduction du nombre des mariages (poussée très loin dans ce pays) ou par l'élévation de l'âge du mariage bien plus souvent que par des pratiques anti-conceptionnelles dans le mariage. La Norvège, il y a quelques années, se trouvait encore dans la situation démographique qui était celle de la France du XVIII^e siècle. Et presque tous les pays d'Europe, hormis la France (et à moindre degré l'Angleterre et la Belgique) s'y trouvaient aussi puisqu'ils avaient des taux de fécondité légitime voisins de ceux de la Norvège et très analogues les uns aux autres. Le seul fait de cette analogie nous avait paru une preuve que dans tous ces pays la limitation des naissances dans le mariage était alors trop peu importante pour se marquer dans les statistiques (*Le Mouvement de la population en Europe au XIX^e siècle*, dans le *Mercure de France* du 1^{er} janvier 1924). Le recensement norvégien de 1920 apporte à cette théorie une preuve plus directe en nous donnant la composition des familles dans un pays où la fécondité des mariages était alors à peu près égale à la moyenne européenne. Il montre aussi que cette fécondité moyenne résultait de la prédominance non des familles moyennes mais des familles nombreuses et même très nombreuses. Une telle constatation doit conduire la politique de la population à encourager non seulement la multiplication des familles moyennes ou assez nombreuses mais aussi celles des familles vraiment nombreuses.

M. le Président donne la parole à M. HUBER.

M. HUBER remercie M. BOURDON d'avoir bien voulu apporter à la Société les résultats de l'une des recherches poursuivies sous sa direction à l'École des Hautes Études. Il n'a pas d'objection à formuler contre les conclusions exprimées ; il voudrait seulement préciser qu'il s'agit d'une étude sur la fertilité des mariages et non d'une statistique des familles. Dans l'enquête annexée au recensement norvégien de 1920, on a relevé, pour chaque couple marié, le nombre total des enfants nés (survivants ou décédés) en tenant compte de la durée du mariage et de l'âge des époux. Pour obtenir la statistique des familles telles qu'elles étaient constituées au moment du recensement, il aurait fallu y ajouter les familles de veufs, divorcés, et ne tenir compte que des enfants vivants. Ces deux aspects de la question ont chacun leur intérêt particulier ; d'une part on apprécie la productivité des mariages,

de l'autre l'état des familles existantes, ce qui est nécessaire par exemple pour l'étude des mesures à prendre en faveur des familles nombreuses.

En France, où la statistique des familles d'après le nombre d'enfants est faite depuis 1886, on a examiné alternativement ces deux faces du problème; ainsi le classement des familles a été fait d'après le nombre total des enfants vivants en 1901-1911, d'après le nombre total des enfants nés en 1906. Pour 1921, la statistique devait être faite en tenant compte de l'âge des enfants survivants en vue de fournir une base aux mesures concernant les familles nombreuses qui sont graduées suivant le nombre des enfants de moins de treize ans, ou de moins de seize ans par exemple. En raison des réductions d'effectif du personnel, ce travail n'a pu être entrepris; les crédits spéciaux demandés en 1925 n'ayant pas été obtenus, il est maintenant certain que la statistique des familles ne pourra pas être faite d'après les bulletins du recensement de 1921.

M. le Président trouve ces observations tout à fait intéressantes, mais il se demande si une étude dynamique de la fertilité des ménages, permettant d'extrapoler, n'apporterait pas des éléments de premier ordre dans le problème de la natalité qui est actuellement posé.

M. BOURDON signale que le travail suggéré par M. le Président sera sans doute possible dans l'avenir lorsqu'on possédera plusieurs statistiques renseignant sur l'état des familles. Mais pour l'instant, on n'a pas les matériaux nécessaires.

M. LANDRY reprend l'observation de M. le Président. Insistant sur les changements qui se sont produits depuis vingt-cinq ans dans la fertilité des ménages, il estime que tout travail comparatif serait de la plus haute importance. Si on ne peut faire état de situations à vingt-cinq ans d'intervalle, qu'on prenne dix ans, même cinq ans. Mais il est essentiel de pouvoir suivre l'évolution constatée.

M. Huber trouve tout à fait intéressante la recherche suggérée par M. LANDRY sur la variation de la fertilité des mariages pendant les vingt-cinq dernières années, mais il ne croit pas que l'enquête norvégienne de 1920 fournit à ce sujet des éléments assez complets. S'il a bien compris, la statistique ayant groupé les couples mariés recensés en 1920, d'après la date du mariage, M. LANDRY voudrait que l'on pût comparer, par exemple, la productivité des couples mariés en 1895, 1900, 1905 et 1910 pendant les dix premières années de leur union; on verrait si cette fertilité partielle est allée en diminuant. Mais il faudrait que, pour ces couples divers, on connût le nombre des enfants nés pendant les dix premières années seulement; or, on n'a que le nombre total des enfants nés pendant les vingt-cinq, vingt, quinze ou dix premières années, suivant les cas.

Pour faire la comparaison proposée, il faut, soit disposer des résultats des recensements successifs, à cinq, dix ans ou vingt ans d'intervalle, soit pour un recensement unique, en établir le cadre de manière à tenir compte de la date des naissances successives produites par chaque couple. C'est ce qu'on avait fait, en France, sur les bulletins de recensement de 1921 qui, malheureusement, ne pourront pas être dépouillés. La même recherche, si nécessaire en raison de la natalité déficitaire de notre pays, ne pourra d'ailleurs être entreprise, à la suite du prochain recensement de mars 1926, que si des moyens d'action suffisants sont mis à la disposition de la Statistique générale de la France.

COMMUNICATION DE M. DE VILLE-CHABROLLE : « L'ALSACE ET LA LORRAINE ÉCONOMIQUES EN 1907 ET EN 1921 ».

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. DE VILLE-CHABROLLE pour sa communication sur « l'Alsace et la Lorraine économiques en 1907 et en 1921 ».

M. DE VILLE-CHABROLLE dit qu'il s'est proposé avant tout de comparer entre eux les principaux résultats des deux derniers recensements, de manière à faire ressortir les modifications qui se sont produites en Alsace et en Lorraine, au cours de ces quinze ans, dans la distribution de la population active entre les différentes branches d'activité (industries diverses, agriculture, commerce, transports, professions libérales, services publics), puis dans la répartition des sexes, enfin dans l'importance relative du personnel des petites, des moyennes et des grandes entreprises.

Ces différentes questions ont donné lieu à l'élaboration de nombreux tableaux concernant soit l'ensemble des deux provinces reconquises, soit chacun des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Les données fournies par les recensements ont pu être complétées, assez souvent, à l'aide de statistiques particulières concernant, entre autres, les cultures et le bétail, les productions minières et métallurgiques, etc... L'ensemble des renseignements recueillis permet d'étudier la structure économique de l'Alsace et de la Lorraine à la veille et au lendemain de la guerre et aussi de noter les principaux traits qui caractérisent chacun des départements constituants.

M. DE VILLE-CHABROLLE expose les multiples précautions qu'il a dû prendre pour la confection des tableaux, en vue d'assurer le mieux possible la comparabilité des nombres inscrits sous une même rubrique industrielle ou commerciale. Les recensements de 1907 et de 1921 ont été effectués, en effet, par des méthodes très différentes. Le recensement du 6 mars 1921 a été un recensement des établissements ou entreprises, appliqué à la population active totale. Le recensement du 12 juin 1907 a compris trois relevés séparés; un recensement des professions individuelles étendu à toutes les branches d'activité; un recensement des entreprises agricoles ou forestières, concernant non seulement les personnes, mais aussi la répartition et l'utilisation des terrains; enfin, un recensement des exploitations industrielles et commerciales, limité aux industries extractives et transformatrices, aux commerces, aux soins personnels, et à quelques catégories de transports. Alors que le recensement des professions individuelles classe les personnes d'après leur spécialité de travail, abstraction faite de l'exploitation où elle s'exerce, le recensement des exploitations ou entreprises groupe, au contraire, les individus d'après l'industrie collective à laquelle ils collaborent, quelle que soit leur spécialité professionnelle : la répartition de la population active est évidemment différente dans les deux cas. Pour la comparaison avec 1921, on a donc eu recours, de préférence, aux recensements de 1907 portant sur les exploitations industrielles, commerciales ou agricoles. Mais comme ces statistiques ne s'appliquent point aux professions libérales, ni aux services publics administratifs, ni aux chemins de fer, il a fallu utiliser la statistique des professions individuelles pour établir la répartition générale, en 1907, de la population active totale par grandes sections professionnelles.

D'autre part, si l'on avait mis simplement en regard, par groupes et sous-groupes d'industries ou de professions, les chiffres officiels de 1907 et ceux de 1921, sans arrangement préalable, la comparaison eût porté, en réalité, sur des éléments qui, le plus souvent, de par leur composition intrinsèque, n'eussent été nullement comparables. Les nomenclatures d'industries ou de professions de 1907 et de 1921 sont, en effet, basées sur des principes différents, et présentent des discordances nombreuses que l'on n'a pu éliminer qu'en fusionnant deux ou plusieurs sous-groupes de l'une ou l'autre nomenclature, ou des deux nomenclatures à la fois, après un examen approfondi des milliers de dénominations que renferme chacune d'elles. En outre, l'exploitation, qui a servi de base au recensement de 1907, n'est point identique à l'établissement, considéré en 1921; cette différence des unités de recensement a donné lieu, en ce qui concerne les industries connexes, à des chevauchements qu'il importait encore d'éliminer autant que possible par un assemblage judicieux des

rubriques. Ces combinaisons laborieuses ont conduit à la formation de groupements qui, souvent, ne sont identiques ni aux sous-groupes officiels de 1921 ni à ceux de 1907; mais cela ne pouvait être évité, dès l'instant qu'on tenait avant tout à sauvegarder la valeur de la comparaison.

Chaque fois qu'on a eu recours, pour 1907, au recensement des exploitations ou entreprises, on n'a tenu compte, en 1921, que des personnes effectivement occupées le 6 mars, abstraction faite des chômeurs. Par analogie avec 1907, on a toujours ajouté à l'effectif des différentes industries en 1921 le personnel correspondant des services publics industriels.

En dépit des précautions prises, de légers flottements subsistent sans doute entre certains sous-groupes. Et enfin, il y a lieu de remarquer que le recensement a été effectué en 1921 au mois de mars, et en 1907 au mois de juin. Par suite, les résultats sont difficilement comparables pour l'agriculture et pour les industries saisonnières telles que la sucrerie, la fabrication des conserves, les industries du bâtiment, l'exploitation des carrières. Ces réserves n'affectionnent, somme toute, de façon sérieuse, qu'un petit nombre de groupements.

M. DE VILLE-CHABROLLE commente les principaux résultats des tableaux qu'il a élaborés. De juin 1907 à mars 1921, la population présente totale d'Alsace et de Lorraine, en passant de 1.820.000 à 1.695.000, a décrue de 125.000 unités ou de 6,9 %, baisse qui tient en partie à la diminution des effectifs de l'armée (43.500 contre 74.500). La population active totale (sans l'armée) n'a décrue que d'environ 3 %, en passant de 858.000 à 833.000 unités. Pour 10.000 habitants, le nombre des personnes exerçant une profession (armée non comprise) ressortait, en 1907, à 4.714 en Alsace et Lorraine, contre 4.450 seulement dans l'Empire allemand (à cause des nombreux enfants) et 5.180 en France (pays de faible natalité). En 1921, le nombre correspondant a été de 4.900 en Alsace et Lorraine, avec de notables variations suivant les départements; 4.400 en Moselle, 5.090 dans le Bas-Rhin, 5.292 dans le Haut-Rhin.

L'agriculture occupait, en juin 1907, 1.862 personnes pour 10.000 habitants en Alsace et en Lorraine, chiffre intermédiaire entre celui de l'Empire allemand (1.600 environ) et celui de la France (2.260 en mars 1906). A la date du 6 mars 1921, la proportion n'a été, en Alsace et Lorraine, que de 1.736 personnes pour 10.000 habitants, mais la baisse tient surtout au changement de date du recensement (mars au lieu de juin). C'est dans le Bas-Rhin que la population agricole est la plus importante: 2.100 personnes pour 10.000 habitants, contre 1.600 seulement dans le Haut-Rhin, et 1.435 en Moselle. Dans l'ensemble de la population active totale (sans l'armée) l'agriculture intervient pour 41 % dans le Bas-Rhin, 32 % dans la Moselle, 30 % dans le Haut-Rhin, soit une moyenne de 35 % pour les trois départements réunis.

M. DE VILLE-CHABROLLE montre que l'Alsace et la Lorraine sont des pays de petite et de moyenne propriété. Les trois quarts environ des superficies cultivées sont les biens propres des chefs d'exploitation, et le dernier quart est presque uniquement constitué par des terres louées en fermage, les autres modes de tellure (métayages, etc...) n'intervenant que pour une proportion infime dans l'ensemble des terres en cultures. Les patrons agriculteurs sont donc en très grosse majorité des propriétaires exploitants, dont un assez grand nombre louent en même temps d'autres terres pour agrandir leurs exploitations.

Les terres labourables comprenaient, en 1921 et 1922, environ 43 % du territoire total d'Alsace et de Lorraine, et les prés naturels, herbages, pâturages, pacages, environ 18 %, proportions sensiblement les mêmes qu'en France (87 autres départements) à la même date. Mais les bois et forêts couvrent 30 % du territoire total d'Alsace et de Lorraine contre 19 % dans l'ensemble des 87 autres départements français; inversement pour les landes et terres incultes, la proportion n'est que de 1 % en Alsace et Lorraine au lieu de près de 9 % dans le reste de la France.

M. DE VILLE-CHABROLLE signale les principales cultures, et insiste sur certaines productions particulières, telles que le houblon, le tabac, la vigne, l'osier, les cultures maraîchères (fraises, asperges, choux à choucroute, etc...). Les rendements sont en général plus élevés que dans l'ensemble des 87 autres départements français et cela semble tenir surtout à la qualité des terres, qui sont généralement bonnes, et à l'emploi intensif des engrâis (sels de potasse, scories de déphosphoration). En ce qui concerne le bétail, l'Alsace-Lorraine présente cette particularité que la race caprine (environ 100.000 têtes) y est notablement plus représentée que la race ovine (40.000 têtes). On ne trouve d'ailleurs, en Alsace et Lorraine, que 98 ovins ou caprins pour 1.000 hectares du territoire total, au lieu de 207 dans le reste de la France. Mais le nombre des bovins pour 1.000 hectares de superficie y est beaucoup plus élevé que dans le reste de la France (315 au lieu de 248) et il en est de même pour le nombre de porcins (244 contre 91).

De 1907 à 1921, la population active d'Alsace et de Lorraine n'a que peu varié dans l'ensemble des commerces divers, des banques, des assurances (au total 79.000 personnes contre 80.500); toutefois, suivant les spécialités, on enregistre une notable diminution dans le personnel des débits, restaurants, hôtels (21.600 personnes au lieu de 26.900); par contre, une forte augmentation dans les établissements de crédit, les banques, les assurances, où d'ailleurs la proportion des femmes pour 100 personnes actives a passé de 3 % environ à près de 19 %. Forte augmentation aussi du nombre de personnes classées dans les professions libérales et les services publics administratifs (enseignement, cultes, postes et téléphones, professions médicales, etc...) où l'on constate, une fois encore, que la femme tend de plus en plus à se substituer à l'homme dans les fonctions de bureau.

Le nombre des personnes recensées est resté à peu près stationnaire dans les transports par terre; par contre, il s'est accru dans les transports fluviaux, les tramways, et surtout dans les chemins de fer (près de 43.000 personnes en 1921 au lieu de 32.500 en 1907, en raison de l'entrée en application de la loi de huit heures).

Dans l'ensemble des industries proprement dites (industries extractives et industries de transformation) la population active d'Alsace et de Lorraine a baissé de 327.000 en juin 1907 (d'après le recensement des exploitations) à 313.000 en mars 1921, soit de 14.000 ou de 4 %. En raison du changement de date du recensement (mars au lieu de juin) la diminution a été naturellement très forte dans les industries qui, comme les carrières, la taille des pierres, les travaux publics, les bâtiments, chôment partiellement en hiver. La baisse est plus caractéristique pour les industries textiles, le vêtement, le travail des pierres et terres au feu; dans ces trois groupes, elle a oscillé entre 18 et 19 %, soit une diminution globale de 23.000 personnes (102.000 au lieu de 125.000). Dans les industries chimiques, le personnel a décrû de 16 %. Par contre, la population active a, de 1907 à 1921, augmenté de 15 % dans la métallurgie et le travail des métaux, de 61 % dans les mines et minières, le personnel de ces deux groupes réunis ayant passé de 80.000 à 103.000. Alors qu'en 1907 les industries textiles l'emportaient nettement sur la métallurgie et le travail des métaux, avec 78.000 personnes contre 56.000, en 1921 les deux groupes étaient à peu près à égalité.

En somme, forte diminution dans les textiles, le vêtement, le travail des pierres et terres au feu; forte augmentation dans la métallurgie, le travail des métaux, et surtout dans les mines, tels sont les principaux mouvements constatés au cours des années 1907 à 1921. En mars 1921, les groupes les plus importants étaient : le travail des métaux ordinaires (64.500 personnes), les industries textiles (63.400), puis le groupe des mines (38.200), ces trois groupes réunis occupant à eux seuls 53 % de l'ensemble de la population industrielle contre 48 % en 1907.

Pour 10.000 habitants, les industries proprement dites occupaient, quel-

ques années avant la guerre, 1.797 personnes en Alsace et en Lorraine contre 1.735 dans l'Empire allemand et 1.629 en France. En mars 1921, la proportion a atteint, en Alsace et Lorraine 1.848 personnes pour 10.000 habitants, avec de fortes variations suivant les départements; 1.505 dans le Bas-Rhin, 1.800 en Moselle, 2.380 dans le Haut-Rhin. En Moselle, la proportion de 1.800 personnes pour 10.000 habitants tient surtout aux deux groupes de mines et de la métallurgie (ensemble 1.088 personnes pour 10.000 habitants, soit 50 % de la population industrielle du département). Dans le Haut-Rhin, la prédominance appartient surtout aux industries textiles (1.052 personnes pour 10.000 habitants), puis au travail des métaux (317), ces deux groupes occupant ensemble 1.369 personnes pour 10.000 habitants, ou 57 % de la population industrielle du département.

M. DE VILLE-CHABROLLE insiste spécialement sur les mines de combustibles, les mines de fer, les mines de sel gemme, les usines métallurgiques, les faïenceries, les verreries de la Moselle; sur les mines de pétrole, les industries alimentaires, les industries chimiques, les tanneries du Bas-Rhin; sur les mines de potasse, les industries textiles (coton, laine, soie, impressions sur tissus), les ateliers de construction mécanique et fabriques de machines du Haut-Rhin. Chacun des trois départements semble avoir eu, au point de vue industriel, son évolution propre; l'ensemble donne l'impression d'une puissance de production considérable et extrêmement variée.

M. DE VILLE-CHABROLLE étudie l'intervention du travail féminin dans les différents groupes industriels et signale les principales branches où l'activité féminine s'est particulièrement accrue au cours des années 1907 et 1921. Il aborde ensuite la question de la concentration industrielle ou commerciale, et note une augmentation, somme toute, assez légère du personnel des grands établissements par rapport à celui des petites et moyennes entreprises; à cet égard, un certain tassement paraît se manifester dans les progrès de la concentration.

En terminant, M. DE VILLE-CHABROLLE insiste sur ce fait qu'en mars 1921 on ne comptait, dans les mines de fer d'Alsace et de Lorraine, qu'environ 8.800 personnes, alors que la statistique du Comité des Forges en a signalé 11.500 en décembre 1924; de même, le personnel des industries textiles, qui comprenait 63.000 personnes en mars 1921, dépasserait actuellement en Alsace et en Lorraine, d'après des renseignements de source privée, 70.000 personnes. Ces exemples témoignent de l'utilité de procéder, en 1926, à un nouveau recensement portant, comme en 1907 et en 1921, sur les établissements ou entreprises, et permettant de mesurer l'importance de l'Alsace et de la Lorraine au point de vue économique, cette fois d'après l'achèvement complet de la reconstitution.

M. le Président remercie M. DE VILLE-CHABROLLE de son importante communication, dans laquelle les questions de méthode, toujours ardues en matière de statistique, ont été abordées de façon claire et précise. Cet examen systématique des industries et professions en Alsace et Lorraine comporte une documentation extrêmement substantielle, dont une partie seulement a pu être abordée en séance. Mais les nombreux tableaux dressés par l'auteur seront publiés ultérieurement dans le Journal de la Société, où ils pourront être consultés avec fruit par tous ceux qui s'intéressent au présent et à l'avenir des deux provinces reconquises.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Ch. RICHET.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU PRIX BOURDIN
PAR M. G. DELAMOTTE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le prix fondé par le Dr BOURDIN, ancien président de notre Société, doit être attribué à l'auteur de la meilleure communication publiée dans le Journal de la Société pendant les trois années qui précèdent le concours.

En dehors de cette indication formelle, le testament du Dr BOURDIN ne contient aucune précision sur les conditions du concours qu'il instituait. Le Conseil de votre Société a été ainsi amené à établir diverses règles auxquelles vos rapporteurs successifs se sont conformés pour déterminer le choix du lauréat.

Il a décidé, en premier lieu, que les lauréats antérieurs ne participeraient plus au concours (1).

Il en va de même pour les membres du bureau ainsi que pour les anciens présidents et vice-présidents de la Société. Nous n'en sommes pas moins heureux de rendre hommage, une fois de plus, à ceux de nos anciens présidents qui, fidèles à une tradition constante et parfois insensibles au poids des ans, n'ont pas cessé de donner à notre Société une collaboration régulière et féconde.

Enfin, à plusieurs reprises, votre Commission a exprimé l'avis qu'il était désirable que les lauréats eussent à leur actif plusieurs articles, communications ou études.

L'application de ces règles a facilité la tâche de votre rapporteur, quelque peu embarrassé par l'abondance et la richesse qui s'offraient à lui.

Au cours de la période 1922-1924, il a été publié dans le Journal de la Société 25 articles originaux. Six d'entre eux sont dus à nos anciens présidents : MM. YVES-GUYOT, CADOUX et Lucien MARCH, et trois à M. Edmond MICHEL,

(1) Les lauréats du prix Bourdin ont été depuis sa fondation : MM. Alfred NEYMARCK (1889), Émile BOUTIN (1892), Pierre DES ESSARTS (1895), Léon SALEFRANQUE (1898), Gustave BIENAYMÉ et Maurice BELLOM (1901), Toussaint LOUA (1904), Paul MEURIOT (1907), Maurice YVERNES (1910), Gaston ROULLEAU (1913), Paul MATRAT (1916), Alfred BARRIOL (1919), Edmond MICHEL (1922).

lauréat d'un précédent concours. Si l'on élimine ces neuf articles, on reste en présence de seize articles pouvant prétendre au prix et dont voici l'énumération dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs :

- M. BOURGIN : *La statistique des besoins de la France pendant la guerre.*
— *Remarques sur l'utilisation des statistiques sidérurgiques nationales et régionales.*
- M. Henri BUNLE : *L'éducation physique et les sports athlétiques en France.*
— *Démographie de l'Afrique française du Nord au début du vingtième siècle.*
- M. Jacques FERDINAND-DREYFUS : *Prévisions statistiques et financières relatives au projet de loi sur les assurances.*
- M. DUGÉ DE BERNONVILLE : *Les indices du mouvement général des prix en France.*
- M. le Dr FRÉDET : *Données statistiques sur la morbidité, le chômage-maladie, la mortalité, etc., pour une grande collectivité industrielle (Chemins de fer P.-L.-M.).*
- M. le Dr LEDÉ : *La protection des enfants du premier âge et les budgets départementaux.*
- M. MARION : *Statistique comparée des augmentations de traitements depuis 1914.*
- M. le baron MOURRE : *Des variations de l'inégalité des revenus et du revenu moyen.*
— *La dépréciation monétaire en Allemagne.*
— *La prévision des crises commerciales. Application à la dépression légère de 1923 aux Etats-Unis.*
— *L'ajustement du change aux prix intérieurs.*
- M. Jacques RUEFF : *Le change, phénomène naturel.*
- M. VARAGNAC : *Les statistiques du Conseil d'Etat en matière contentieuse depuis l'an VIII*

Ces articles présentent tous un réel intérêt. Après les avoir examinés avec le rapporteur, votre Commission a été d'avis de proposer à vos suffrages, comme lauréat du prix BOURDIN, M. le baron MOURRE, auteur des quatre communications énumérées ci-dessus. Nous rappellerons qu'il est également l'auteur de plusieurs articles publiés en dehors de la période triennale qui nous occupe plus spécialement. La Commission a voulu reconnaître ainsi tout à la fois l'effort statistique considérable fait par notre collègue et la valeur de cet effort. Les sujets traités par M. le baron MOURRE peuvent être rangés parmi les plus difficiles : les crises commerciales, la monnaie et les prix, le change, la répartition des revenus. Ils ont fait l'objet, au sein de notre Société, de discussions prolongées qui témoignent bien de la sollicitude avec laquelle nous recherchons tous la solution des problèmes économiques si angoissants d'après-guerre.

Dans sa séance du 20 mai 1925, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le choix fait par votre Commission et il vous demande, ainsi que votre rapporteur, de vouloir bien le ratifier par un vote unanime.

Le Rapporteur,
Gabriel DELAMOTTE.
